



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit fiscal

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit fiscal

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006118

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 12 place du Panthéon, 75005 Paris ; Campus HEC.

Pour la spécialité professionnelle *Programme international d'administration fiscale* : Université Paris-Dauphine, 12 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris.

- Délocalisation(s) :
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit fiscal* comporte une première année de master (M1) de *Droit fiscal* et cinq spécialités : *Droit fiscal*, à finalité indifférenciée, *Droit des affaires et fiscalité*, à finalité professionnelle, *Opération et fiscalité internationales des sociétés*, à finalité professionnelle, *Droit et fiscalité de l'ingénierie sociétair et patrimoniale*, professionnelle, et *Programme international d'administration fiscale*, professionnelle, en co-habilitation avec l'Université Paris-Dauphine qui en est l'établissement support.

Un grand nombre de débouchés est couvert par la mention : poursuite en thèse de droit fiscal, gestion de patrimoine, ingénierie sociétair interne et internationale, droit des affaires à dominante fiscale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention subit d'assez nombreuses modifications. La spécialité *Ingénierie financière et fiscale* n'y est plus rattachée. Deux spécialités (*Opération et fiscalité internationale des sociétés* et *Droit et fiscalité de l'ingénierie sociétair et patrimoniale*) sollicitent leur double rattachement à la mention *Droit fiscal* et à une autre mention. Quant à la spécialité *Programme international d'administration fiscale*, elle est en co-habilitation avec Paris



Dauphiné qui en est l'établissement support. Ces évolutions se justifient pleinement d'un point de vue scientifique, le droit fiscal étant fortement, mais pas exclusivement, présent dans les champs disciplinaires couverts. L'articulation entre le M1 *Droit fiscal* et les spécialités s'en trouve améliorée.

Le public concerné dépasse les frontières nationales, ce qui atteste de l'attractivité de la mention dans sa finalité recherche et professionnelle (environ 250 étudiants en M1 et de 200 à 700 dossiers de candidature selon les spécialités). Les compétences préprofessionnelles sont accessibles en M1 par la réalisation d'un stage optionnel et acquises en seconde année de master (M2) par les nombreux dispositifs mis en œuvre (stages, recherches juridiques, mémoire, intervention de nombreux praticiens, matières pratiques...). Les compétences transversales résultent de la diversité des exercices proposés dans la plupart des spécialités (initiation à la recherche, exposés, cas pratiques...), ainsi que d'un enseignement conséquent d'anglais des affaires au premier semestre du M1 (36 heures) et intégré dans les spécialités. L'utilisation de l'outil informatique est mentionnée dans deux spécialités seulement. Le dossier ne mentionne aucune mutualisation de cours, ni en M1, ni en M2 où certains enseignements devraient pourtant l'être. Nonobstant, le projet pédagogique est de très grande qualité.

La mention est parfaitement positionnée dans l'environnement scientifique puisqu'elle s'appuie sur l'Institut de Recherches en Droit de la Sorbonne (IRJS), l'école doctorale de *Droit public et de droit fiscal* (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), l'école doctorale de *Droit privé* (Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et le Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP). L'environnement socio-économique de la mention est également exemplaire, comme l'attestent les quelques 80 intervenants extérieurs assurant des enseignements (avocats fiscalistes, fiscalistes d'entreprise, magistrats spécialisés, membres de l'administration fiscale, responsables et membres d'organismes et institutions spécialisées), les structures accueillant les étudiants en stage, et l'intégration professionnelle de ces derniers. Les relations internationales sont significatives, grâce à la spécialité *Programme international d'administration fiscale* et aux nombreux dispositifs permettant d'entretenir des liens pédagogiques et scientifiques internationaux (EUCOTAX, Wintercourse, colloques internationaux, professeurs invités, liens avec l'université d'Athènes).

L'équipe pédagogique est de grande renommée universitaire et professionnelle, assurant une formation de très haute qualité. Les conseils de perfectionnement n'apparaissent pas. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas généralisée, celle réalisée par les sortants non mentionnée. Deux spécialités n'ont pas transmis d'annexe descriptive au diplôme. Enfin, les diplômés semblent s'insérer facilement dans le monde professionnel, mais les modalités de suivi des diplômés ne sont pas mentionnées.

- Points forts :
 - L'équipe pédagogique académique et professionnelle.
 - La cohérence M1-M2.
 - La diversité et les spécialités de la mention.
- Points faibles :
 - Les conseils de perfectionnement non mentionnés.
 - L'absence de précision sur les modalités de suivi des diplômés dans certaines spécialités.
 - L'absence d'évaluation des enseignements.

Recommandations pour l'établissement

La formalisation des conseils de perfectionnement devrait permettre de mieux suivre les diplômés et de généraliser l'évaluation des enseignements. L'intitulé de la spécialité *Droit fiscal* devrait être modifié afin de rendre plus lisible l'articulation entre la mention et ses spécialités.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit fiscal

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 12 place du Panthéon, 75005 Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité forme des étudiants à la recherche en vue de poursuivre en thèse de droit fiscal, mais aussi de préparer à l'exercice professionnel en cabinet d'avocats, dans les services fiscaux d'entreprise ou d'institutions communautaires ou internationales. Elle transcende le cloisonnement droit public/droit privé dont ne se satisfont ni le droit fiscal, ni les débouchés auxquels les diplômés peuvent prétendre. Historiquement à finalité recherche, la spécialité est devenue indifférenciée.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est globalement adapté aux objectifs de la spécialité. Les domaines couverts (procédure fiscale, droit fiscal européen et international, fiscalité de l'entreprise, européenne et internationale), les dispositifs d'initiation à la recherche (24 heures consacrées à la méthodologie de la recherche, participation aux « Ateliers de droit fiscal ») et l'obligation de rédiger un mémoire dans les deux parcours permettent de diversifier les compétences et les savoirs. Mais ces derniers sont surtout destinés à la finalité recherche. Les dispositifs spécifiques consacrés au parcours professionnel se résument à l'obligation de faire un stage.

L'équipe pédagogique comprend des universitaires très reconnus dans leurs spécialités et des professionnels de très haut niveau issus du Conseil d'Etat, de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ou du cabinet d'avocats F. Lefebvre.

La spécialité est attractive (250 dossiers de candidature pour 30 places) et le taux de réussite est de 97 %. Le dossier mentionne des actions de partenariats internationaux sans grande précision : colloques internationaux, voyages d'étude à Athènes et Amsterdam, nombreux partenaires étrangers (Lund, Anvers, Vienne, Osnabrück, Athènes, Rome, Louvain).

Le conseil de perfectionnement n'est pas mentionné. L'évaluation des enseignements et le suivi des diplômés se font par des questionnaires adressés aux intéressés. Le détail et l'analyse des résultats ne sont pas mentionnés.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique.
- Le parcours recherche.
- L'ouverture importante sur l'international.

- Points faibles :

- Le parcours professionnel, sans dispositif propre autre que le stage.
- L'analyse du suivi des diplômés non détaillée.
- L'intitulé de la spécialité reprenant celui de la mention et du M1 nuit à la lisibilité de la formation.



Recommandations pour l'établissement

La spécialité devrait intégrer des dispositifs de professionnalisation afin d'étayer son parcours professionnel et analyser plus précisément le devenir de ses diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit des affaires et fiscalité

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne (parcours *Ecole de droit de la Sorbonne*) ; Campus HEC de Jouy-en-Josas ou cabinets d'avocats parisiens partenaires d'HEC (Parcours « HEC »).

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est scindée en deux parcours : *Ecole de droit de la Sorbonne*, d'une part, et *HEC*, d'autre part. Le premier comprend deux semestres scindés en quatre unités d'enseignement (UE) chacun : « droit des affaires », « fiscalité », « droit européen, international et comparé », « pratique professionnelle ». Cette dernière unité d'enseignement intègre 120 heures de séminaires (au semestre 3, S3), ainsi que le stage et un mémoire pratique ou la participation au Wintercourse (séminaire international en droit fiscal comparé, semestre 4). Le parcours *HEC* reprend la même architecture, à l'exception du S3 qui ne compte pas d'UE « Pratique professionnelle ». Le contenu de l'UE « Droit des affaires » diffère également du parcours *Ecole de droit de la Sorbonne*. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit fiscal*.

- Appréciation :

La spécialité évolue principalement dans les intitulés de ses parcours, de ses UE et de certains cours. L'offre de formation gagne considérablement en lisibilité tout en maintenant sa cohérence. Les deux parcours sont très proches dans leur contenu, ce qui pourrait justifier la mutualisation de certains cours. L'absence, dans le parcours « HEC », de l'UE 4 au S3 est compensée par une augmentation substantielle du volume de certains enseignements juridiques. Une réserve concerne l'UE 1 « droit des affaires » dont certains cours semblent entretenir davantage de liens avec les affaires qu'avec le droit (Stratégie des groupes de sociétés, Comptabilité des opérations internationales, Business Game, Gestion monétaire et financière). La professionnalisation repose sur 120 heures de séminaires animés par des professionnels et la réalisation d'un stage. Les échanges internationaux bénéficient d'une place importante dans la spécialité : un groupe de six étudiants participe au concours de droit fiscal comparé Wintercourse organisé sous l'égide d'EUROTAX (« European Universities Cooperating on Taxation »), et trois professeurs étrangers invités dispensent des enseignements dans le cadre du cours de « droit comparé des affaires et de la fiscalité ». L'implication (publications, colloques...) des étudiants leur permet de développer de nombreuses compétences transversales.

Le projet pédagogique s'adosse à une équipe pédagogique académique d'excellence et à un nombre important (21 dans le parcours *Ecole de droit de la Sorbonne*, douze dans le parcours *HEC*) d'intervenants extérieurs de très haut niveau, aux compétences en adéquation avec les objectifs de la spécialité. L'intégration professionnelle est très bonne.

Le conseil de perfectionnement n'apparaît pas dans le dossier. L'immense majorité des diplômés passent l'examen d'entrée à l'école d'avocats avec un taux de réussite élevé.

- Points forts :

- Le très haut niveau de l'équipe pédagogique.
- La professionnalisation reposant sur de nombreux intervenants de grande qualité.
- L'ouverture à l'international.

- Point faible :

- L'absence d'indication relative au conseil de perfectionnement.



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de faire apparaître le conseil de perfectionnement et de clarifier les intitulés des cours de l'unité d'enseignement « droit des affaires », parcours *HEC*.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Opérations et fiscalité internationale des sociétés

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ; partenariat avec l'ESCP Europe.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de master *Opération et fiscalité internationale des sociétés* (OFIS) a été créée en 2010 dans la mention de master *Affaires et international* avec une finalité professionnelle. Elle se transforme en spécialité indifférenciée et se trouve rattachée parallèlement aux mentions *Droit fiscal* et *Droit des affaires*. Elle comporte deux parcours (recherche et professionnel).

La spécialité vise à former des professionnels destinés à la profession d'avocat ou à intégrer les services juridiques de grandes entreprises et, désormais, à préparer une thèse en droit international des sociétés.

- Appréciation :

Le programme est très spécialisé en droit international des sociétés, mais comporte un volume d'enseignement en droit fiscal et en droit des affaires justifiant son triple rattachement. Le parcours recherche se distingue du parcours professionnel par la rédaction d'un mémoire à la place du stage qui dure de deux à trois mois. Sans doute serait-il bienvenu d'y ajouter un enseignement de méthodologie à la recherche.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires de renommée internationale et de praticiens évoluant dans les meilleurs cabinets d'avocats, ce qui favorise l'intégration professionnelle des diplômés.

Le conseil de perfectionnement n'apparaît pas formellement. Un quart des étudiants provient d'Europe de l'Est et de pays hors Union Européenne. Le dossier mentionne les interventions de plusieurs intervenants étrangers sans autres précisions. L'insertion professionnelle des étudiants et leur suivi sont très satisfaisants et remarquablement analysés (poursuite d'étude en grande école de commerce ou à l'école d'avocat, contrats de travail à durée indéterminée, stage de longue durée en cabinet d'avocats).

- Points forts :

- La composition de l'équipe pédagogique (académique et professionnelle).
- L'ouverture à l'international par le recrutement et par l'invitation d'intervenants étrangers.
- Le suivi et l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points faibles :

- Pas d'initiation à la recherche avant la rédaction du mémoire (parcours recherche).
- Conseil de perfectionnement non institutionnalisé.

Recommandations pour l'établissement

Le parcours recherche gagnerait à intégrer un séminaire d'initiation à la recherche. La spécialité devrait faire apparaître formellement le conseil de perfectionnement.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit et fiscalité de l'ingénierie sociétaire et patrimoniale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a pour objectif de former des spécialistes en gestion de patrimoine mais avec une forte coloration juridique. Ainsi, les enseignements principalement juridiques sont accompagnés de l'apprentissage des techniques immobilières et financières. Les principaux débouchés pour les étudiants de cette spécialité sont ceux d'avocat, de conseiller en gestion du patrimoine, d'ingénieur patrimoniaux ou encore de juriste en entreprise.

- Appréciation :

La spécialité fait l'objet d'une réorganisation. Elle demande à bénéficier d'un double rattachement tant à la mention *Droit privé* qu'à la mention *Droit fiscal*. Cette dernière a, de son côté, supprimé une spécialité : *Ingénierie financière et fiscale* pour accueillir cette spécialité en double rattachement. Cette démarche apparaît cohérente, la gestion de patrimoine impliquant de façon traditionnelle de fortes compétences en droit fiscal à appliquer à la situation patrimoniale d'une personne. La lisibilité d'ensemble devrait en être améliorée.

La gestion de patrimoine implique une connaissance et une maîtrise globales de matières fondamentales du droit. L'étudiant intégrant cette spécialité devra ensuite être en mesure de transposer ces connaissances dans les applications concrètes de préconisations et gestions patrimoniales. Dès lors, la spécialité vise l'acquisition de compétences transversales reposant sur un grand nombre de disciplines intéressant la gestion de patrimoine (assurance, garanties, régimes matrimoniaux, droit pénal, droit fiscal, finance, bourse...), en vue de développer l'aptitude à en gérer les aspects juridiques de la manière la plus globale possible (outre une compétence particulière dans les différents domaines de la finance et de la Bourse).

La formation est organisée de façon théorique et concrète, la diversité des domaines juridiques impliqués ne pouvant se contenter de notions uniquement appuyées sur les formations de première année de master (M1). Les aspects pratiques sont également fortement dispensés (enseignements touchant à la déontologie, anticipation et traitement des litiges, pratique de l'assurance, langue et stage par exemple).

Les enseignements reflètent ces besoins et offrent une complémentarité nécessaire entre droit civil, droit des affaires et droit fiscal essentiellement. De façon pertinente, les techniques fondamentales et les techniques appliquées sont alternées sur les deux semestres. Les principales unités d'enseignement (UE) se décomposent en UE « techniques fondamentales » et « techniques appliquées » sur les deux semestres. Leurs volumes horaires y sont globalement équilibrés.

Un stage d'une durée minimale de trois mois est imposé et affecté de crédits importants (6).

Malgré l'intervention d'un certain nombre d'universitaires (10 enseignants universitaires sur 19 intervenants), la recherche n'est pas mise en valeur dans le dossier de cette formation : pas de mémoire structurellement prévu dans les UE. Les thématiques de la gestion de patrimoine qui sont en cohérence totale avec les laboratoires de l'établissement, permettraient de rendre effective une potentielle inscription en doctorat.

La spécialité est membre de la Fédération Nationale du Patrimoine qui regroupe un certain nombre de masters de droit et gestion de patrimoine en liens avec divers ordres professionnels impliqués dans la gestion de patrimoine (banques, notariat, barreau, assurance...).

De nombreux professionnels interviennent (10 professionnels sur les 19 intervenants) dans la formation, issus d'horizons divers (expert-comptable, gestionnaire de fortune, consultant en investissement, avocat...) facilitant l'effectivité et la diversité de l'insertion professionnelle outre la formation praticienne. L'équipe pédagogique est



composée presque à parité d'enseignants universitaires et d'intervenants professionnels. Ces derniers sont notamment issus du milieu bancaire, l'un des principaux recruteurs en gestion de patrimoine. On notera à cet égard qu'une diversité bancaire est surveillée.

Les étudiants sont formés à l'utilisation de logiciels de bilan patrimonial, outil professionnel utilisé par les professionnels de la gestion de patrimoine

La spécialité, malgré un programme cohérent et la qualité de l'équipe pédagogique, semble souffrir d'une attractivité en baisse : 18 en 2008, 12 en 2009, 11 en 2010, 13 en 2011 et 10 en 2012.

Les coefficients et les ECTS ne sont pas vraiment corrélés aux volumes horaires. L'UE 3 ne comporte qu'un seul enseignement de langue, d'un volume horaire de 7,5 heures de cours magistraux (CM), mais se voit attribuer 5 ECTS. Il en résulte un déséquilibre certain entre les UE, les langues prenant une importance inversement proportionnelle à leur volume horaire.

Quant à l'insertion professionnelle, une enquête fait part de réponses des étudiants sur leur insertion : 85 % déclarent avoir trouvé rapidement un emploi à l'issue de la formation, emploi correspondant aux compétences développées lors de cette année de spécialité. Le dossier manque un peu d'explications sur ce point.

- Points forts :
 - Une construction pédagogique cohérente et pertinente au regard des attentes des praticiens.
 - Une spécialité correspondant à de réels besoins en termes de débouchés professionnels.
 - L'importance accordée au stage (tant par la durée que le coefficient).

- Points faibles :
 - Le faible nombre d'étudiants inscrits dans la formation, même si une réorganisation semble amorcée.
 - Les partenariats professionnels peu développés.
 - Le déséquilibre de certaines UE (UE 3 notamment).

Recommandations pour l'établissement

Il serait intéressant d'augmenter le nombre de professionnels (pour atteindre un peu plus de la moitié des intervenants) et les partenariats, d'une part, et mettre en place un conseil de perfectionnement et un réel suivi des étudiants (notamment sur l'insertion professionnelle), d'autre part.

Afin de renouveler l'attractivité, il serait utile de rendre l'intitulé plus lisible pour les étudiants.

La formation devrait chercher à renforcer le suivi des étudiants et l'autoévaluation. De même, les modalités de recrutement devraient être plus clairement affichées pour établir l'attractivité de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Programme international d'administration fiscale (Administration fiscale – programme international)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité de M2 de la mention *Droit* de Dauphine est très singulière quant à son objectif : la formation de hauts fonctionnaires étrangers et internationaux cherchant à assurer la direction d'administration fiscale centrales ou décentralisées. Aussi, le public des « étudiants » provient-il de pays en voie de transition, de pays émergents, des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Afrique francophone.

Forte de plus de 25 années d'expérience, cette spécialité répond à une demande forte.

Si, la dimension recherche est peu développée l'insertion professionnelle des « étudiants » est assurée par un stage (dont la durée - un mois - est toutefois faible), la multiplication d'initiatives pédagogiques (projets collectif encadrés et rédaction d'un mémoire professionnel) et la présence forte de l'administration fiscale française.

Cette spécialité affiche de très nombreux partenariats que ce soit avec la Haute Administration fiscale française (DGFIP et DLF), des organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, OCDE) ainsi que des universités étrangères.

La formation est très attractive. Les effectifs sont en croissance constante et la spécialité affiche des taux de réussite excellents.

Il peut être relevé une assez forte transversalité des enseignements (droit public/droit privé, économie/gestion).

- Appréciation :

Cette spécialité répond parfaitement à ses objectifs et va même quelque fois au-delà, car si le taux de retour vers leur emploi des « étudiants » l'ayant suivie est extrêmement élevé, un certain nombre d'entre eux s'orientent vers la voie des études doctorales.

Les relations entre les « étudiants » et l'équipe pédagogique sont nourries, ce qui assure un niveau d'ajustement important, gage de la satisfaction des personnes qui s'y inscrivent.

Les moyens déployés sont importants (par exemple, le partenariat avec *l'international bureau of fiscal documentation*) et constituent le gage du succès de cette spécialité.

- Points forts :

- Le positionnement stratégique original de la spécialité.
- La coopération internationale.
- L'équipe pédagogique.
- L'implication de l'administration fiscale.

- Points faibles :

- Faible formation par la recherche.
- Peu de suivi des diplômés (en terme de saut qualitatif).
- Durée du stage.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le suivi des étudiants pour savoir si cette formation leur permet d'obtenir un saut qualitatif dans leur carrière.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 22 juillet 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

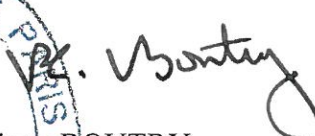
Objet : Evaluation des masters

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des masters pour la mention suivante :

- 6118– Droit fiscal

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY
Président
